

Association chirurgien orthopédiste - rhumatologue

Doc	a088008
Date de publication	22/01/2000
Origine	NR
Thèmes	Associations et contrats entre médecins

Un médecin spécialiste en médecine physique et en réadaptation possédant le titre complémentaire de rhumatologue interroge un Conseil provincial sur la possibilité d'une association entre des chirurgiens orthopédistes et un rhumatologue. Le Conseil provincial demande l'avis du Conseil national.

Avis du Conseil national :

S'agissant manifestement d'une situation ponctuelle, le Conseil national est d'avis qu'il appartient au Conseil provincial compétent de vérifier l'identité des candidats concernés par ce projet d'association afin de les entendre au sujet de la nature et de l'ampleur des activités médicales qu'ils souhaitent exercer en contexte associatif.

Le Conseil provincial pourra ensuite juger sur le fond de la forme d'association en l'occurrence la mieux indiquée sur le plan déontologique.